

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 14 septembre 2020 à 19h30 à la Mairie de Kembs après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Joël ROUDAIRE, Maire.

Etaient présents : M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (Adjoint), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mme BOGUET Josiane, MM. DEGERT Christian, HARTMANN Thierry, Mmes MICLO Jocelyne, LANG Rachel, MM. SUTTER Jean-Philippe, LANDRIN Sébastien, LAURENT Benoît, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, KIENNEMANN Ludovic, REVEILLON Matthias, Mme CLASS Erika, MM. PINT Denis, MOREAU Sébastien, Mme FLORY Emilie (Conseillers municipaux).

Etait absente excusée : Mme MALPARTY Patricia (Conseillère municipale)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

M. ROUDAIRE informe l'assemblée de la démission de Mme LEGRAND Mathilde qui est remplacée par Mme FLORY Emilie qui est la suivante sur la liste présentée aux élections municipales du 15 mars 2020.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 29 conseillers en fonction, 28 sont présents.

M. ROUDAIRE rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et les différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020
- Point 02 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire
- Point 03 Modification de la composition de commissions municipales
- Point 04 Modification des représentants de la Commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)
- Point 05 Modification du tableau des effectifs
- Point 06 Engagement de jeunes temporaires durant les vacances
- Point 07 Décision budgétaire modificative - Budget principal 2020
- Point 08 Transfert des résultats budgétaires 2019 de la Commune à Saint-Louis Agglomération suite au transfert de la compétence eau
- Point 09 Acquisition d'équipements pour la vie associative locale
- Point 10 Réservation de berceaux dans un établissement multi-accueil
- Point 11 Substitution de la Commune par le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin pour la perception du produit de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité
- Point 12 Souscription de contrats d'assurance pour la période de 2021 à 2024 pour les besoins de la commune de KEMBS

- Point 13 Prise de la compétence "Gestion de la fourrière automobile de la Commune de KEMBS – Police municipale"
- Point 14 Compte-rendu réunion de la Commission Relations publiques, Patrimoine et Relations inter-âges du 1^{er} septembre 2020
- Point 15 Compte-rendu de la réunion de la Commission Technique, Urbanisme et Jumelage du 31 août 2020
- Point 16 Compte-rendu de la réunion de la Commission Environnement et économie d'énergie du 1^{er} septembre 2020
- Point 17 Compte-rendu de la réunion de la Commission Finances, développement économique et tourisme du 1^{er} septembre 2020
- Point 18 Compte-rendu de la réunion de la Commission Vie associative, éducation et jeunesse du 31 août 2020
- Point 19 Compte rendu de la réunion de la Commission Sport, Sécurité, Défense et relations tri-nationales du 31 août 2020
- Point 20 Compte-rendu de la réunion de la Commission Affaires sociales Culture et Communication du 31 août 2020
- Point 21 Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Joël ROUDAIRE.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 juillet 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 7 septembre 2020.

Il est proposé aux Conseillers municipaux de l'adopter.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 02 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire

Dans le cadre de la délégation permanente au Maire de certaines attributions du Conseil municipal approuvée lors de la séance du 22 juin 2020, les engagements suivants ont été pris depuis la réunion du Conseil municipal du 10 juillet 2020 :

A - Rapport des autorisations d'urbanisme accordées

Monsieur le Maire porte à connaissance des Conseillers, conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable. Les autorisations d'urbanisme ci-dessous ont reçu un avis favorable :

COLLA Eléonore, piscine et clôtures, 12 rue des Romains
 SALA Jean-Marc, panneaux photovoltaïques, 14 rue des Chaumes
 REY Jean-Claude, véranda, 23 rue de Sierentz
 DJEBLI Azzouz, clôture, 3 rue de Schlierbach
 BOKALOT Cédric, piscine, local technique, clôture, 15 rue de Geispitzen
 NEOLIA, création d'un local poubelle, 39 et 39A rue du Rhin
 VOISIN Franck, rehaussement de la maison, 13 rue de l'Europe
 PEDRETTI Florian et HIGELIN Agathe, maison individuelle, lotis. Le Clos du Verger 7 impasse de l'Ecluse
 SEGER Gabriel, maison individuelle, 13 rue des Perdrix
 STEEN David, studio de loisir, 15A rue des Romains

FLORANGE Gabriel, pergola, 18 rue de Schlierbach
 MESSAOUDY Abdeslam, piscine, 3 rue des Sources
 FURTWANGLER Georges, création d'une ouverture + clôture, 8 rue de l'Ecureuil
 STEEN David, abri de jardin, 15A rue des Romains
 GREDER Laurent, couverture terrasse + piscine, 1 rue des Saules
 SAS VOLT'ERE, panneaux photovoltaïques, 14 rue du Cerisier
 SARL CAP SOLEIL, panneaux photovoltaïques, 41 rue du Rhin
 LACROIX Fabrice, escalier en façade, 8 rue des Faisans
 GONCALVES Jorge, abri de jardin, 18 rue du Cerf
 EDF ENR, panneaux photovoltaïques, 6 rue du Stade
 VILLER Denis Clément, pergola, 12C rue du Moulin
 GUNDOGDU Mevlut et Nurgul, maison individuelle + piscine, lotissement «Rue du Ruisseau» lot 29
 DOGAN Mazlum et Tamara, maison individuelle, lotissement «Rue du Ruisseau» lot 23
 CHAFFARD Nathalie, maison individuelle, lotissement «Rue du Ruisseau» lot 27B
 BURKARD Steve, garage, 23 rue des Champs
 GIOCAJ Azem, modification implantation, 41B rue du Rhin
 FISCH Sébastien et Carine, maison individuelle, lotissement «Rue du Ruisseau» lot 20
 CARNOD Kévin, maison individuelle, lotissement «Rue du Ruisseau» lot 27
 SCHULL Nicolas, reconstruction d'un garage après sinistre, piscine et clôture, 7 rue des Saules
 DA SILVA Michel et COMMEAU Elodie, maison individuelle, lotissement «Rue du Ruisseau» lot 25.

B – Marchés publics

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a passé un marché de prestation de services auprès de l'Association Sports et Loisirs Badminton de KEMBS (ASLBK) pour l'intervention d'un animateur sportif à l'ALSH 1, 2, 3 Soleil.

L'intervention se déroulera en période scolaire à raison de 2h30 par semaine. L'heure d'intervention est facturée à 20 €. La commande est passée pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ces décisions.

Point 03 – Modification de la composition de commissions municipales

Conformément à l'article L. 2541-8 du Droit Local, le Conseil Municipal peut créer en son sein des commissions chargées de l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises à l'assemblée locale. Ces commissions ont été créées lors de la réunion du Conseil du 22 juin 2020.

Elles sont composées de 16 membres au total.

Il s'avère qu'il est nécessaire de revoir la composition de certaines commissions en raison d'une vacance inhérente à la démission d'une conseillère.

La composition des commissions modifiées s'établit comme suit :

COMMISSIONS	COMPOSITION			
ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE D'ENERGIE	Président :	M.	ROUDAIRE	Joël
	Vice-Présidente :	Mme	ROSSE	Christiane
	Membres :	Mme	BACH	Céline
Environnement		M.	SCHACHER	Francis
Espaces verts		M.	TIXERONT	Claude
Traitement des déchets		Mme	CORTINOVIS	Anne
Place de jeux, abris bus		M.	SZCZEPANIAK	Cyril
Village fleuri et illuminations de Noël		Mme	DI PERSIO	Sandra
Relations avec la Petite Camargue, Synd.		M.	LALOY	Brice
Cours d'Eau, EDF, Ile de Rhin, ONF		M.	HARTMANN	Thierry
Economie d'énergie (eau, électricité, gaz, suivi consom., actions correctrices)		M.	KIENNEMANN	Ludovic
Plan climat		M.	LANDRIN	Sébastien
Commission Communale Consultative de la Chasse		Mme	LANG	Rachel
Village propre		Mme	MALPARTY	Patricia
Journée citoyenne		M.	MOREAU	Sébastien
		Mme	FLORY	Emilie

COMMISSIONS	COMPOSITION			
FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME Finances Impôts locaux Tourisme, piste cyclable Site internet Informatique Téléphonie Suivi facturation impayée Suivi des achats et des stocks Présentations publiques	Président : Vice-Président : Membres :	M. M. Mme M. Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. Mme	ROUDAIRE TIXERONT BACH SCHACHER ROSSE CORTINOVIS SZCZEPANIAK DI PERSIO KIENNEMANN CLASS LALOY LEPROTTI MOREAU REVEILLON SUTTER FLORY	Joël Claude Céline Francis Christiane Anne Cyril Sandra Ludovic Erika Brice Eric Sébastien Matthias Jean-Philippe Emilie

COMMISSIONS	COMPOSITION			
VIE ASSOCIATIVE, EDUCATION ET JEUNESSE Relations avec les associations Gestion de la salle polyvalente et de l'Espace Rhéna Planning des salles Affaires scolaires Ecoles, collèges, lycées Transports scolaires Petite enfance (A.L.S.H., crèche) Ecole de musique Animations d'été Forum	Président : Vice-Présidente : Membres :	M. Mme Mme M. Mme M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. M. Mme M. M. M. M. Mme	ROUDAIRE CORTINOVIS BACH SCHACHER ROSSE TIXERONT SZCZEPANIAK DI PERSIO BOGUET GERSPACHER LALOY LANDRIN LAURENT MICLO MOREAU FLORY	Joël Anne Céline Francis Christiane Claude Cyril Sandra Josiane Céline Brice Sébastien Benoît Jocelyne Sébastien Emilie

Cette proposition de nouvelle composition des commissions mentionnées supra a été approuvée à l'unanimité.

Point 04 – Modification des représentants de la Commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)

Monsieur le Maire expose :

En application de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005, portant organisation des Comités Consultatifs Communaux et intercommunaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires, il appartient à la Commune d'organiser l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein du comité, dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin, 5 membres titulaires et cinq membres suppléants ont été désignés à savoir :

Membres titulaires :

- M. SZCZEPANIAK Cyril
- Mme BOGUET Josiane
- Mme GERSPACHER Céline
- M. KIENNEMANN Ludovic
- Mme ROOS Nicole

Membres suppléants :

- M. FOLTZER Roland
- M. HARTMANN Thierry
- Mme MICLO Jocelyne
- M. PINT Denis
- M. SUTTER Jean-Philippe

Or, le Maire est membre titulaire de droit, ainsi, le nombre de titulaire doit être réduit d'une personne. M. KIENNEMANN Ludovic se retire de la liste des titulaires.

Il est proposé de repasser au vote de quatre membres titulaires et cinq membres suppléants.

Sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

- M. SZCZEPANIAK Cyril
- Mme BOGUET Josiane
- Mme GERSPACHER Céline
- Mme ROOS Nicole

Membres suppléants :

- M. FOLTZER Roland
- M. HARTMANN Thierry
- Mme MICLO Jocelyne
- M. PINT Denis
- M. SUTTER Jean-Philippe

Point 05 – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire propose de diminuer le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 12h à 5h30 à compter du 1^{er} octobre 2020, suite à la demande de cet agent.

Dans le cadre de la réorganisation des cours de formation musicale lors de la rentrée scolaire, M. le Maire propose de diminuer le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique de 3h à 2h à compter du 1^{er} octobre 2020, avec l'accord de l'agent concerné.

Considérant que les modifications sont supérieures à 10 % du temps de travail, le Comité Technique doit être consulté. Lors de la séance du 5 septembre 2019, le Comité Technique a décidé de donner délégation au Président du Comité Technique pour rendre les avis concernant les modifications de durée hebdomadaire de travail lorsque les agents concernés ont donné un avis favorable à la modification. M. le Maire, Président du Comité Technique, a donné un avis favorable pour ces modifications.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ces postes est assimilée aux suppressions d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (12/20^e) et d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3/20^e) et aux créations d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (5,5/20^e) et d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2/20^e).

Par conséquent,

il est proposé au Conseil municipal,

- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (12/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (5,5/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	2	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	0	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	5	3	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	2	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	1	0	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	0	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien	1	0	Temps complet
11	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise	3	1	Temps complet
13	Agent de maîtrise	2	2	TNC 31,5/35
14	Agent de maîtrise	1	1	TNC 20/35
15	Adjoint technique principal 1e classe	1	0	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe	4	3	Temps complet
17	Adjoint technique principal 2e classe Poste créé à/c 1.07.20	1	1	TNC 16/35
18	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 21/35
19	Adjoint technique principal 2 classe	1	1	TNC 10,5/35
20	Adjoint technique	14	14	Temps complet
21	Adjoint technique	1	1	TNC 13/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
23	Adjoint technique	1	0	TNC 17,5/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
25	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
26	Brigadier-chef principal de police	2	2	Temps complet
27	Gardien-brigadier de police	1	0	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
28	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
29	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
30	Adjoint du patrimoine	1	1	Temps complet
31	Assistant d'enseignement artistique principal 1e classe - poste supprimé à/c 1.10.20	± 0	0	TNC 12/20
32	Assistant d'enseignement artistique principal 1e classe - poste créé à/c 1.10.20	1	1	TNC 5,5/20
33	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	1	TNC 14/20
34	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	0	TNC 13/20
35	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 5/20
36	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
37	Assistant d'enseignement artistique	2	2	TNC 3,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	± 2	± 1	TNC 3/20
39	Assistant d'enseignement artistique	± 2	± 2	TNC 2/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1,5/20

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE SOCIALE				
41	ATSEM principal 1e classe	1	0	TNC 31,5/35 (90 %)
42	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
43	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
44	ATSEM principal 2e classe	3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
45	Animateur principal 2e classe	1	1	Temps complet
46	Animateur	1	1	Temps complet
47	Adjoint d'animation principal 2e classe dont 1 détaché sur le poste d'animateur	3	3	Temps complet
48	Adjoint d'animation	8	5	Temps complet
49	Adjoint d'animation	2	0	TNC 28/35
50	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		93	66	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 06 – Engagement de jeunes temporaires durant les vacances

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil municipal avait autorisé l'engagement de jeunes temporaires durant les mois de juillet et août, selon les besoins de service et dans la limite de 10 personnes. Les critères d'engagement prévoyaient notamment l'organisation d'un tirage au sort si le nombre de candidats était supérieur à 10.

Ce tirage au sort a été organisé le 12 mars 2020 et les 10 candidats retenus ont été informés de leur engagement.

Cependant, au vu de l'évolution de la crise sanitaire, M. KIELWASSER, en concertation avec M. ROUDAIRE, a décidé le 6 mai d'annuler les recrutements car la présence de personnel extérieur représentait des risques sanitaires et des contraintes supplémentaires.

M. le Maire propose que les personnes qui avaient été recrutées pour les mois de juillet et août 2020 soient automatiquement recrutées pour les mois de juillet et août 2021. Les conditions d'embauches resteraient identiques

Le Conseil municipal, après délibération :

- autorise l'engagement de jeunes temporaires durant les mois de juillet et août 2021. Les candidats dont le recrutement a été annulé en 2020 seront engagés prioritairement. Si des postes restent vacants, ils seront pourvus par tirage au sort.
- fixe la rémunération des jeunes employés saisonniers concernés en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique
- dit que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux chapitres correspondants du budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents à intervenir.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 07 – Décision budgétaire modificative – Budget principal 2020

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal 2020, il y a lieu de procéder à l'ajustement suivant :

Section d'investissement :

2051	Concessions et droits similaires, logiciels, ...	30 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-30 000,00
	Total dépenses	0,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la décision budgétaire modificative

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 08 – Transfert des résultats budgétaire 2019 de la Commune à Saint-Louis Agglomération suite au transfert de la compétence eau

M. le Maire expose :

Suite au transfert de compétences le 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exerce de manière obligatoire les compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines.

La distribution d'eau potable et d'assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC) régi par les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales. Contrairement à un service public administratif, un SPIC est soumis au principe de l'équilibre financier dont l'application nécessite l'individualisation des opérations dans un budget annexe et son financement est assuré par la seule redevance acquittée par les usagers du service.

Dans le cadre du transfert de compétences, eu égard au principe d'équilibre financier du SPIC de l'eau et de l'assainissement et dans la mesure où les résultats budgétaires dépendent du financement assuré par les usagers du service, les résultats du budget annexe communal clôturé, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires, et après leur reprise dans le budget principal communal, peuvent être transférés en tout ou partie au nouveau budget annexe communautaire.

Le compte administratif 2019 du budget annexe de la Commune de Kembs pour l'eau dégage un résultat de :

- 497 188,23 € sur la section d'exploitation
- 259 102,97 € sur la section d'investissement.

Ces résultats sont minorés du montant des restes à réaliser (factures non honorées) au 15 août 2020, qui ont été transférés dans le budget principal de la Commune, à savoir :

- 88 514,54 € pour la section d'exploitation.

Il est proposé au Conseil municipal et au Conseil de Communauté, par délibération concordante entre la Commune de Kembs et Saint-Louis Agglomération :

- d'approuver le transfert des résultats du budget principal de la commune de Kembs constatés au 31 décembre 2019 vers le budget annexe eau régie/assainissement régie de Saint-Louis Agglomération, à concurrence de 667 776,66 €, dont 408 673,69 € en exploitation et 259 102,97 € en investissement.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 09 – Acquisition d'équipements pour la vie associative locale

A. Association Harmonie municipale

Le Président de l'association Harmonie Municipale sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de pupitres et de lampes de pupitre. Le coût proposé par la Société Woodbrass s'élève à 321,30 € TTC pour les pupitres et à 1 112 € TTC pour les lampes auprès de l'entreprise Thomann soit un coût global de 1 433,30 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2019 pour un montant de 1 600 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais

- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association Harmonie municipale
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2020.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

B. Association les Amis de la Bibliothèque

La Présidente de l'association les Amis de la Bibliothèque sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'équipements à la médiathèque à savoir 10 boîtes à albums. Le coût proposé par la menuiserie Anilé s'élève à 504 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2019 pour un montant de 500 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association les Amis de la Bibliothèque ainsi que le surplus de dépenses par rapport aux 500 € inscrits au budget
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2020.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

C. Association des aviculteurs de Kembs

La Présidente de l'Association des aviculteurs sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'équipements pour les activités de l'association soit un placard pour un montant de 3 988,57 € TTC auprès de la menuiserie Anilé et des dalles d'isolation pour un montant de 1 884,55 € TTC auprès de la Société SFIC.

Le montant global de l'ensemble des acquisitions s'élève à : 5 873,12 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2019 pour un montant de 6 000 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association des aviculteurs de Kembs
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2020.

Ces propositions ont été approuvées avec 27 VOIX POUR et UNE ABSTENTION.

D. ASL Tennis de table

Le Président de l'ASL Tennis de table sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'une table de tennis de table pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la Société Wack Sport s'élève à 1 700,50 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2019 pour un montant de 1 800 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association ASL Tennis de Table
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2020

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

E. Association Kembser Rhyschnokas

Le Président de l'Association Kembser Rhyschnokas sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de deux gilets, deux pantalons et deux vestes alsaciens hommes. Le coût proposé par la Maison Bossert s'élève à 3 350 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 25 novembre 2019 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2019 pour un montant de 3 400 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association Kembser Rhyschnokas
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2020.

Ces propositions ont été approuvées avec 26 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point 10 – Réservation de berceaux dans un établissement multi-accueil

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil municipal a décidé de réserver 25 berceaux au sein du multi-accueil implanté allée des Marronniers et géré par la Société Les Petits Chaperons Rouges. Les termes de la convention de réservation avaient été approuvés lors de cette même séance.

Cette convention arrive à échéance. Une reconduction tacite était possible. Cependant, afin de pouvoir renégocier les conditions de l'accord, M. le Maire a demandé à la Société Les Petits Chaperons Rouges de faire une nouvelle convention pour une durée réduite à un an (cf document ci-joint). Le prix du berceau est le même que pour la convention en cours.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe en annexe pour la réservation de berceaux pour une durée d'un an
- de prévoir les crédits nécessaires au Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 11 – Substitution de la Commune de Kembs par le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin pour le produit de la Taxe communale sur la Consommation finale d'Electricité

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité

Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (SEGR) du 30 juin 2020 proposant à ses communes membres de se substituer à elles pour la perception de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical du SEGR, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Syndicat de se substituer aux communes de plus de 2 000 habitants (population totale appréciée au 1^{er} janvier 2020) pour la perception de la TCFE.

L'avantage pour la Commune de déléguer cette tâche au Syndicat est la garantie de percevoir les bons montants, grâce aux contrôles diligentés par le Syndicat. Si celui-ci constate l'absence de déclarations effectuées par les fournisseurs ou une erreur dans les montants versés, une procédure de rattrapage sera alors engagée.

Des frais de gestion de 1% sont fixés par le Syndicat et s'ajoutent aux frais de déclaration des redevables de 1% applicables lorsque que la taxe est collectée pour le compte d'un Syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Les frais de déclaration appliqués lorsque les redevables versent directement à la commune sont de 1.5%.

L'assiette de la taxe repose sur les quantités d'électricité fournies ou consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (E/MWh).

Les tarifs de référence sont fixés par la loi et sont assortis d'un coefficient multiplicateur. Le coefficient multiplicateur appliqué pour la Commune de Kembs et de 8 %, fixé par délibération du 14 septembre 2015. La délégation de cette tâche au syndicat aura pour effet l'application du coefficient multiplicateur de 8.5 % fixé par le comité syndical.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 12 – Souscription de contrats d'assurance pour la période de 2021 à 2024 pour les besoins de la Commune de KEMBS

Suite à la consultation lancée en 2016, il a été procédé à l'attribution des marchés d'assurance couvrant les besoins de la Commune pour les années 2017 à 2020.

Les contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2020.

Aussi, au regard des règles applicables à la commande publique, la passation des contrats d'assurance implique le lancement de marchés publics, afin de choisir les assureurs présentant les offres économiquement les plus avantageuses pour la Commune.

Les contrats à relancer concernent :

- Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et risques annexes (DAB)
- Lot 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes (RC)
- Lot 3 – Assurance flotte automobile et des risques annexes (FA)
- Lot 4 – Assurance de la protection juridique des agents et des élus (PJ)
- Lot 5 – Assurance des prestations statutaires (PS).

Le montant total des 5 lots dépassant le seuil de 214 000,00 € pour la période de 2017 à 2020, les marchés seront passés selon la procédure prévue au Code de la Commande publique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour la souscription de contrats d'assurances de la commune de KEMBS
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager la consultation correspondante

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du Budget concerné.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 13 – Prise de la compétence "Gestion de la fourrière automobile de la Commune de KEMBS – Police municipale"

M. le Maire expose :

- Vu la délibération du 22 février 2010 relative à la mise en place d'un service de police municipale ;
- En application de l'article L. 2212-2 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, titulaire du pouvoir de police, doit prendre toutes les dispositions pour faire assurer "le bon ordre, la sûreté, la salubrité publiques, notamment la commodité de passage dans les rues, quais, places ou voies publiques ainsi que le respect des règles de stationnement".

Cela concerne également les problèmes liés au stationnement gênant, abusif ou dangereux des véhicules.

A cet effet, le Maire peut créer une fourrière automobile qu'il peut gérer soit en régie, soit par l'externalisation (marché public ou délégation de service public DSP - Articles R. 325-19 et R. 325-20 du Code de la Route).

De plus l'article L. 325-2 du code de la route stipule que "La mise en fourrière peut également être prescrite par l'agent de police judiciaire adjoint, chef de la police municipale ou qui occupe ces fonctions, territorialement compétent".

Sa création et la gestion par la Commune de Kembs en externalisant par le biais d'une DSP semble donc être l'échelon pertinent et propose de délibérer afin de bénéficier de la fourrière automobile. Afin de préciser le coût de fonctionnement, une convention sera signée avec un prestataire (garage agréé par la Préfecture), mentionnant les montants liés à l'enlèvement et la mise en fourrière d'un véhicule, avec possibilité pour la Commune de KEMBS d'émettre des titres de recettes, en cas de facturation à la collectivité par le prestataire lors d'un non-paiement de la fourrière automobile par un propriétaire identifié.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la prise de compétence de la gestion de la fourrière automobile
- de délibérer conjointement à cette prise de décision
- d'affecter les crédits nécessaires au budget de la Commune en section de recettes et de dépenses
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

M. LEPROTTI évoque les trottoirs occupés par des voitures stationnées à l'angle de la rue Paul Bader. M. le Maire indique qu'ils ont été verbalisés de même que les véhicules stationnés sur les trottoirs, sans laisser de passage pour les piétons, aux alentours de l'Ecole Léonard de Vinci.

Mme BOGUET souhaite savoir s'il est possible de se garer devant les locaux de l'ancienne gendarmerie. Cela est effectivement possible tant que le bâtiment est vacant, néanmoins, la situation évoluera quand il sera à nouveau occupé, les places de stationnement faisant partie de la parcelle privée sur laquelle est construit le bâtiment.

M. PINT interroge M. le Maire sur sa position concernant les véhicules qui empêchent le passage des piétons dans plusieurs rues de la commune. M. le Maire indique qu'un véhicule stationné obligeant un piéton à marcher sur la chaussée est verbalisable, par contre, un véhicule garé sur la chaussée permet de ralentir la circulation dans la rue.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 14 – Compte-rendu de la réunion de la commission relations publiques, patrimoine et relations inter-âges du 1^{er} septembre 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 14.1 à l'ordre du jour.

14.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que Mme BACH Céline est vice-présidente de la Commission Relations publiques, Patrimoine et Relations inter-âges.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose Mme ROOS Nicole. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de désigner un rapporteur adjoint. M. FOLTZER Roland se porte volontaire. Les membres le désignent à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme BACH Céline.

14.2 Orientations – Projets

Mme BACH Céline présente les membres de la Commission puis son agent référent, Mme ESCHER Corine.

Mme BACH Céline débute en présentant les évolutions qu'elle souhaite pour la Maison du Patrimoine. A titre liminaire, les horaires seront élargis. Elle envisage de développer la communication, de mettre en place des circuits de découverte et également de proposer aux écoles, collèges et lycées de Saint-Louis Agglomération (SLA) et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) de faire des sorties à la Maison du Patrimoine. Mme LIEVRE Sandrine intégrera la Maison du Patrimoine à partir du 5 octobre 2020.

Concernant le Conseil des Sages, en accord avec la Présidente, Mme SCHWEITZER Nicole, les élections prévues en septembre seront reportées au printemps 2021. La Présidente a également informé Mmes BACH Céline et ROOS Nicole que le Conseil des Sages ne participera pas à la collecte de la banque alimentaire prévu le 27 novembre 2020 en raison de la Covid-19.

Mme BACH Céline souhaiterait renforcer le lien avec les aînés et lutter contre l'isolement.

Pour cela Mmes ROOS Nicole et BACH Céline ont beaucoup échangé avec Docteur Moritz et Mme KNECHT Christine du Pfarrhüs. Elles envisagent de développer les actions en faveur des aînés, à savoir :

- créer une liste de bénévoles pour rendre visite aux séniors chez eux
- organiser des repas-rencontres au restaurant.

La Commission devra définir les actions à mettre en œuvre et leurs modalités (fréquence, covoiturage...). Dans un premier temps, M. le Maire propose de reprendre la liste des bénévoles qui a été établie pour la Covid-19.

Mme BACH Céline demande aux membres de réfléchir à des propositions d'actions. Toutes les initiatives sont les bienvenues. M. PINT Denis propose d'effectuer des animations thématiques (sur le thème de l'Histoire par exemple) et se porte bénévole pour organiser ces activités. Mme CAPEL Michelle propose les thés dansants à petite échelle. Elle se propose également en tant que bénévole pour l'organisation des actions en faveur des séniors.

Mme BACH Céline informe les membres que les visites des élus dans les EHPAD et à domicile pour les grands anniversaires sont suspendues en raison des risques sanitaires. Les paniers garnis d'un montant de 60 € TTC sont directement livrés par l'entreprise GUYOT de BANTZENHEIM.

Elle avise la Commission que les lignes 6 et 607 du Distribus ont fusionné pour créer la ligne 6 avec des passages plus réguliers pour se rendre à Saint-Louis. De même, la ligne 59 Soléa arrive de Mulhouse à Kembs à l'arrêt qui se trouve rue des Prés.

14.3 Présentation de l'action dédiée au Noël des séniors 2020

La sortie des séniors initialement prévue en août 2020 et le repas séniors du 20 décembre 2020 sont annulés en raison de la Covid-19. Pour compenser cela, Mmes BACH Céline et ROOS Nicole proposent de mettre en place des chèques-cadeaux à utiliser chez les commerçants kembois. Par ailleurs, ces commerces ont également souffert de la crise et il appartient à la Commune de les soutenir. Cette action permet une dynamisation de la fréquentation et participe à cet objectif.

En effet les séniors concernés (70 ans et plus) sont au nombre de :

- 246 hommes et 285 femmes
- 5 hommes et 24 femmes dans les EHPAD.

Les entreprises souhaitant participer au dispositif devront signer un contrat de partenariat avec la Mairie, joint en annexe. Mme ROOS Nicole donne lecture de ce contrat aux membres de la Commission.

La Commission s'est entendue pour proposer au Conseil municipal :

- un montant de 30 € pour les chèques cadeaux
- un montant de 30 € pour les cadeaux des personnes de plus de 70 ans de l'EHPAD

Mme BACH propose également un cadeau en complément du chèque-cadeau commerçant. Il est proposé de modifier les cadeaux par rapport aux années précédentes, à savoir :

- Pour les hommes : une bouteille de crémant
- Pour les femmes : un coussin en forme de cœur ou une bougie. Mme GERSPACHER Céline propose également des foulards.

Elle porte à connaissance des membres les chiffres suivants :

Budget 2019 :

- Sortie été : 96 personnes x 37 € = 3 552 €
- Repas de Noël pour 246 personnes : 10 474,26 €

Soit un total de 14 026,26 € pour 342 participants

Proposition estimative 2020 :

- 531 chèques à 30€ = 15 930 €
- 246 crémants à 6,50 € = 1 599 €
- 285 cadeaux femmes à 5 € = 1 425 €
- 29 cadeaux EHPAD à 30 € = 870 €
- Impression chèques-cadeau : 340 €

Soit Total 20 164 € pour 560 participants

La Commission propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de partenariat avec les entreprises
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

14.4 Divers

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 18h50.

Ce compte rendu a été porté à la connaissance des conseillers.

Point 15 – Compte-rendu de la réunion de la Commission technique, urbanisme et jumelage du 31 août 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 15.1 à l'ordre du jour.

15.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que M. SCHACHER Francis est vice-président de la Commission Technique, Urbanisme et Jumelage.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose M. LEPROTTI Éric. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de désigner un rapporteur adjoint. M. SUTTER Jean-Philippe se porte volontaire. Les membres le désignent à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. SCHACHER Francis. M. SCHACHER présente M. LEPROTTI Éric, son Conseiller délégué et M. SEILER Éric, son agent référent. Il présente le service technique, M. LITZLER Philippe le Directeur technique et M. LEFORT Hervé le Contremaître.

Il expose le champ d'intervention de la Commission, notamment l'urbanisme, la voirie, le marquage au sol, le balayage, les bâtiments communaux, le jumelage et la manifestation des nouveaux arrivants.

15.2 Orientations - Projets

M. SCHACHER Francis énumère les différents projets qui seront étudiés :

- L'élaboration d'un Vita parcours
- L'aménagement du club house du tennis
- L'amélioration de la salle de musculation
- L'élaboration de la route du collège et prolongement de la rue de Bâle
- L'aménagement de la rue du Rhin et de la rue des Faisans

La ville de KEMBS est jumelée avec ETAULES en Charente-Maritime. Il indique que le jumelage dure depuis 24 ans. Les deux villages font un voyage tous les deux ans.

Chacun son tour, Etaulais puis Kembois se rendent dans les familles d'accueil respectives. Ces voyages sont organisés par l'association les Amis du Jumelage Kembs-Etaules. La réception des nouveaux arrivants a normalement lieu en février.

15.3 Projet de City Stade

Afin de répondre à une demande de la jeunesse kemboise et par conséquent limiter les incivilités (tapages nocturnes au milieu des habitations), la Commune souhaiterait mettre en place un City Stade. L'objectif est de créer un point de rencontre convivial qui permettra la pratique sportive et la détente. En outre, cet équipement serait ouvert aux écoles en vue d'une pratique pédagogique du sport.

Le City Stade serait implanté au niveau de la plaine sportive. L'emplacement permettrait au personnel technique de mutualiser les travaux d'entretien et de veiller à la propreté du lieu.

Le projet consiste à aménager un ensemble multisport clôturé comprenant :

- un terrain de pétanque
- un mini stade ceinturé de deux couloirs d'athlétisme
- un espace de rassemblement couvert comprenant des bancs
- un élément de fitness
- une table de tennis
- des poubelles

Sur une travée d'espace de stationnement.

Cette opération est estimée à environ 200 000 € TTC.

Divers débats s'engagent sur le surcoût de l'inox par rapport à l'acier peint et l'existence de structure galvanisée. La notion d'entretien d'une structure peinte est également évoquée. L'utilisation du site en cas de pluie et de fortes chaleurs pourrait induire un besoin de couverture. L'apport de panneaux solaires ou de la végétalisation des espaces couverts est abordé. Le nombre d'agrès sur le site ou au sein d'un Vita parcours donne lieu à une discussion.

Après avoir débattu sur les aspects supra, les membres de la Commission s'entendent sur les points suivants :

- une structure du City stade en inox non couvert dans un premier temps (à l'utilisation s'il s'avère que le site est trop peu fréquenté, le point couverture sera revu ultérieurement)
- deux pistes d'athlétisme qui entourent la structure City stade
- un revêtement en enrobés recouvert de résine afin d'y apporter de la couleur
- un seul module de fitness comprenant divers agrès
- une superficie comprenant des bancs type blocs rectangulaires en béton dotée d'une couverture.

La Commission propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le projet au coût prévisionnel de 200 000€ HT
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les études concernant ce projet
- d'autoriser M. le Maire à lancer les procédures de marchés publics nécessaires
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

15.4 Divers

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h30.

Ce compte rendu a été porté à la connaissance des conseillers.

Point 16 – Compte-rendu de la réunion de la Commission environnement et économie d'énergie du 1^{er} septembre 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 16.1 à l'ordre du jour.

16.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que Mme ROSSE Christiane est vice-présidente de la Commission Environnement et Economie d'énergie.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose que le rapporteur soit M. LALOY Brice. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de procéder à la désignation d'un rapporteur adjoint. M. TIXERONT Claude se porte volontaire. Les membres le désignent à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme ROSSE Christiane. Elle énumère les membres qui composent la Commission. Elle présente M. LITZLER Philippe, Directeur technique et M. LEFORT Hervé, Contremaître. Elle présente enfin son conseiller délégué, M. LALOY Brice, qui l'assiste dans ses fonctions.

16.2 Orientations - Projets

Mme ROSSE Christiane présente le champ de compétence de la Commission.

Elle débute par les espaces verts. Elle coordonne les plantations annuelles et automnales, l'aménagement des cimetières, les plantations des nouveaux massifs, l'entretien des deux terrains de foot. Elle veille au respect des règles de tailles, d'élagage pour les habitants. Elle met en place le plan d'arrosage en été (surtout lors des ponts).

Elle est en lien avec Saint-Louis Agglomération concernant le traitement des déchets ménagers. Elle contrôle le ramassage des points d'apport volontaire (PAV) une fois par semaine.

Elle avise la Commission que cinq bornes canines supplémentaires ont été commandées et s'ajouteront aux quatre autres actuellement en place autour des écoles.

Les poubelles communales sont vidées tous les lundis. En plein été les poubelles installées au Port de Plaisance sont vidées aussi le vendredi en prévision du week-end.

Elle recense les travaux à faire par le service technique concernant les aires de jeux avant le passage de la Société SOCOTEC qui procède à un contrôle.

Village fleuri, les décors de jours et les illuminations de Noël. Au printemps et en automne, Mme ROSSE Christiane passe les commandes annuelles chez notre fournisseur GUYOT à BANTZENHEIM et gère les plantations faites par les agents des espaces verts. Mme ROSSE Christiane achète les sapins de Noël pour la Commune et récupère éventuellement les sapins offerts par les habitants. Elle informe les membres que quatorze guirlandes lumineuses de Noël ont été commandées pour compléter le stock.

Elle est en lien avec plusieurs organisations, notamment :

- la Petite Camargue Alsacienne (PCA), tout au long de l'année à l'occasion de nombreuses réunions et pour régler les différends liés au respect des zones protégées
- le Syndicat mixte du Sundgau Oriental et le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace qui entretiennent les cours d'eau de la Commune
- EDF
- l'Île du Rhin

- l'O.N.F., Mme ROSSE Christiane les a contactés il y a quinze jours pour signaler une cinquantaine de pieds d'ambrosie dans la forêt de la Hardt en allant vers Sierentz. Les pieds ont été arrachés, en effet il s'agit d'une plante dangereuse pour les personnes allergiques ou asthmatiques.

Dans le domaine des économies d'énergie. Mme ROSSE Christiane s'occupe :

- du suivi des consommations d'eau, de gaz, d'électricité ainsi que des actions correctrices
- du plan climat
- de la Commission Consultative de la Chasse.

Elle organise Village propre (en collaboration avec Saint-Louis Agglomération et le Conseil Départemental) et la journée citoyenne. Ces deux manifestations ont lieu au printemps, en 2020 elles ont été annulées en raison de la Covid-19.

Mme ROSSE Christiane présente à la Commission les projets prévus durant le mandat.

Tout d'abord privilégier les véhicules électriques lors du renouvellement du parc communal.

Elle souhaite créer un groupe citoyen propre à l'Environnement. Le but est de créer une dynamique locale et impliquer activement les habitants dans des projets en faveur de l'environnement. De profiter des connaissances et expériences de chacun dans l'intérêt collectif et de valoriser ses compétences. Il s'agit d'un enrichissement et d'un partage mutuel. Pour pérenniser l'implication des habitants bénévoles, des actions solidaires et sociales seront mises en œuvre tout au long de l'année. Elle invite les membres de la Commission à réfléchir à des propositions en ce sens et donne pour exemple la confection de masques ou encore le fait de rendre service aux personnes âgées en leur faisant les courses.

Elle aborde le projet d'un parking relais-co-voiturage pour limiter la pollution automobile. Le choix de l'emplacement n'a pas encore été arrêté.

Enfin elle rappelle qu'un projet de boîtes à livres avait été soulevé par la médiathèque l'année dernière. Cette idée a été mise en attente en raison de la situation sanitaire mais sera relancée au cours du mandat. Elle informe la Commission que les boîtes à livres pourraient être aménagées avec des meubles récupérés et stockés aux ateliers municipaux. Deux lieux sont envisagés à savoir le port de plaisance ainsi que la place du Colonel Gauvin. Elle propose que la réalisation soit confiée au groupe citoyen.

Mme ROSSE Christiane donne la parole à M. LALOY Brice pour la présentation du projet de jardin pédagogique.

16.3 Projet de jardin pédagogique

M. LALOY Brice informe l'assemblée que le jardin pédagogique se situera sur l'ancien stade de football de Kembs Loechlé. Pour la mise en place, il sera nécessaire d'aménager le terrain de football, les anciens vestiaires et le club-house. Le but de ce jardin pédagogique est d'en faire un lieu impliquant les écoles (professeurs et inspection académique) ainsi qu'un "éco-lieu" résilient et intergénérationnel.

Ce lieu favorisera la culture de fruits et légumes en collaboration avec les enfants des écoles afin de les éduquer dès leur plus jeune âge à des problématiques environnementales. Seront également impliqués dans ce projet, l'ensemble des citoyens de la Commune désireux de retrouver une alimentation saine, biologique, locale et durable. Le jardin pédagogique pourra être le lieu où se retrouve le "groupe citoyen propre à l'Environnement" que Mme ROSSE Christiane a mentionné. Il sera possible d'apprendre à semer, planter, transformer, récupérer les semences et en faire un lieu de ressources pour les habitants de la Commune. (Une banque de semence sera également mise en place et pourra notamment s'ajouter au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune dans le volet de l'autonomie alimentaire.

Une partie des récoltes de fruits et légumes pourra être mise à disposition des citoyens par le biais du GASPR. L'autre partie des récoltes pourra servir au périscolaire. En coopération avec le prestataire des repas, il pourra être décidé de garder les aliments bruts ou de les transformer (bocaux de compote pour les enfants du périscolaire par exemple). Des journées collectives de récoltes et de transformations-mises en bocaux pourront ainsi être organisées avec les enfants.

Le GASPR, qui sera implanté sur le lieu pourra élargir ses plages horaires pour la vente de produits bios et locaux. Il pourra aussi continuer l'organisation d'ateliers cuisine, zéro-déchet, la confection de bocaux dans un lieu approprié, pérenniser la récolte puis distribuer des denrées aux plus démunis et enfin continuer de soutenir les producteurs locaux et biologiques.

La mise à disposition du terrain et des équipements donnera lieu à une convention entre la Commune et la ou les associations qui seront amenées à gérer son fonctionnement. Cette convention sera soumise au Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Pour ce faire :

1. Les anciens vestiaires deviennent :

- un espace de travail collaboratif (support des associations G'Rhin de Sel et GASPR – Groupe d'Achat Solidaire du Pays Rhénan) et permettra d'accueillir les stagiaires (en 2019 : accueil d'une stagiaire issue du master Economie Sociale et Solidaire de l'Université de Haute-Alsace)
- un espace de stockage du matériel
- des vestiaires pour les bénévoles et professionnels qui travailleront sur le terrain.

Cet aménagement nécessite l'installation de la fibre optique pour un accès à internet. De même, des travaux de mise aux normes accessibilité des deux douches actuellement en place et des toilettes devront être engagés. Ainsi qu'un raccordement à l'assainissement collectif.

2. L'ancien club-house hébergera le GASPR, les travaux suivants devront être effectués :

- Mise aux normes de l'électricité (uniquement dans cette partie du bâtiment)
- Revoir le système de chauffage (actuellement il s'agit d'une chaudière à air chaud)
- Etude à mettre en place pour l'isolation du plafond
- Rénovation des sanitaires (repandre les eaux usées via un nouveau branchement)
- Installation d'une cuisine professionnelle en lieu et place de celle qui s'y trouve actuellement (via la démolition de la structure bois qui la sépare de la pièce principale)
- Rafraîchissement de la peinture effectué par les membres des associations G'Rhin de Sel et GASPR
- Elaboration d'une rampe d'accès au local
- Installation de la fibre pour un accès à internet
- Installation d'une chambre froide à l'arrière du bâtiment
- Une réflexion est en cours pour l'installation d'une terrasse attenante à la façade nord du bâtiment via la démolition de l'appentis actuellement en place.

3. L'ancien terrain de football devient un jardin pédagogique par la technique de l'agroforesterie qui vient mixer la plantation d'arbres fruitiers avec une culture maraîchère.

Le design final du terrain sera élaboré après avoir rencontré un maximum d'acteurs de la Commune pour en faire un lieu de ressource où chaque citoyen se sent impliqué :

- Les enfants des écoles
- Les associations
- Les ateliers de GASPR et l'EHPAD
- Canop'terre (association d'accompagnement de projet agroécologiques),
- Le Conseil des Sages
- Les entreprises et commerçants
- Les citoyens
- Etc...

Ce processus de rencontres et d'inclusion débutera dès que le projet sera validé par le Conseil municipal.

Voici les différentes zones qui seront à aménager sur ce terrain :

- Les arbres fruitiers
- Une zone de compostage partagé
- Un poulailler pédagogique
- Une aire nature aménagée pour les enfants
- Une zone de maraîchage
- Une zone sécurisée pour l'installation de ruches
- Une spirale aromatique et sa petite mare
- Des récupérateurs d'eau sur les toitures des bâtiments, (y compris le hangar du Carnaval)
- Une petite zone de culture attitrée à des citoyens qui souhaiteraient expérimenter la permaculture (via la signature d'une charte et un engagement de chacun)
- Une zone sous serre
- Des liaisons entre l'ensemble de ces zones (mini chemin en copeaux de bois et enherbés)

- Deux parkings stabilisés viendront sécuriser l'accès au terrain, ils seront réalisés en gravier concassé sans être revêtus d'un enrobé. L'entrée sur le lieu se fera par l'entrée de gauche et la sortie à droite. (lorsqu'on est situé en face du terrain)

Enfin, l'association G'Rhin de Sel propose d'utiliser une subvention de la région Grand Est pour financer les arbres fruitiers et l'association GASPR propose d'utiliser une subvention de la région Grand Est pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment principal. Ces subventions sont déjà validées et obtenues. Elles doivent être mises en œuvre avant le 31 mars 2021 pour être définitivement attribuées.

Les membres de la Commission attirent l'attention sur le fait qu'il faudra prévoir suffisamment de places de parking. Ils souhaitent également de se rapprocher d'une association arboricole pour la partie agroforesterie.

Mme ROOS souhaite savoir si le local occupé par l'association carnaval est raccordé à l'assainissement, il est indiqué qu'il le sera dans le cadre de l'aménagement des jardins.

Mme BOGUET souhaite savoir si l'ancien club house est toujours occupé par une association. Ce n'est plus le cas.

Mme CAPEL quant à elle demande si les jardins partagés seront ouverts à tous.

La Commission propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de jardin pédagogique
- de charger M. le Maire afin de demander les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- d'autoriser M. le Maire à engager les procédures de marchés publics nécessaires
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du budget

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

16.4 Divers

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 20h42.

Ce compte-rendu a été porté à la connaissance des conseillers.

Point 17 – Compte-rendu de la réunion de la Commission finances, développement économique et tourisme du 1^{er} septembre 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 17.1 à l'ordre du jour.

17.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que M. TIXERONT Claude est vice-président de la Commission Finances, Développement économique et Tourisme.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose que le rapporteur soit M. KIENNEMANN Ludovic. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de procéder à la désignation d'un rapporteur adjoint. M. SUTTER Jean-Philippe se porte volontaire. Les membres le désignent à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. TIXERONT Claude.

17.2 Orientations - Projets

Il présente la comptabilité publique, les principes du budget et le budget communal. Le powerpoint de présentation a été transmis à chacun des membres de la Commission par courriel.

M. TIXERONT Claude avise les membres que la Commission des Finances se réunira à chaque étape budgétaire importante. Une programmation pluriannuelle des investissements et une prospective financière sont en cours d'élaboration et seront soumises à la Commission en vue du débat d'orientation budgétaire 2021.

La mission informatique et téléphonie est prise en charge par M. KIENNEMANN Ludovic. Le premier grand projet concerne le raccordement des bâtiments communaux à la fibre. Sont concernés :

- La Mairie
- L'Espace Rhéna
- L'Atelier communal
- La salle polyvalente
- Les quatre écoles
- L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 Soleil
- La Mairie annexe de Kembs Loechlé
- La Maison du Patrimoine
- Le local rue de l'Europe (pompiers/3^{ème} âge)

Le but est d'optimiser et de sécuriser la téléphonie et les accès internet. La dématérialisation, les logiciels en ligne, le téléchargement des films pour l'Espace Rhéna nécessitent une amélioration du débit. Cette mise en place pourra entraîner un renouvellement de certains matériels actuellement en place (dans les écoles par exemple). Deux sociétés ont fait des propositions à savoir NXO et Orange.

M. TIXERONT propose d'équiper les membres du Conseil municipal de tablettes pour que la dématérialisation soit intéressante. Il y aura une réflexion à mener avec Saint-Louis Agglomération, éventuellement mettre en place un groupement de commandes ou faire des demandes de subventions.

Concernant le volet économique, il porte à connaissance des membres les informations suivantes :

- Le restaurant le Modagor a changé de propriétaire mi-août
- Le restaurant O'Berges du Canal devrait rouvrir prochainement
- La boucherie Sylvie a déposé le bilan
- Présentation des commerces ambulants dans la Commune :

Place devant la Maison du Patrimoine

Lundi à parti de 17h, vente de pizzas cuites sur place
 Jeudi de 9h à 10h, boucherie Doppler
 Jeudi de 9h à 10h, le Potager (vente de fruits et légumes)
 Jeudi à partir de 17h, vente de pizzas cuites sur place.

Place du Colonel Gauvin

Jeudi de 10h15 à 12h, boucherie Doppler
 Jeudi de 10h15 à 12h, le Potager (vente de fruits et légumes)
 Vendredi de 14h à 18h, petit marché
 Vendredi à partir de 17h, vente de pizzas cuites sur place
 Nouveauté, le mardi, vente de burgers horaires à définir.

La liste des entreprises de la Commune se trouve sur le site internet de la ville.

M. TIXERONT Claude amène différentes pistes de réflexion. D'une part, l'accompagnement du projet de redynamisation de l'association des commerçants et entrepreneurs Kembois. D'autre part, le développement d'un marché couvert comme évoqué dans les précédentes commissions.

Il présente l'aspect touristique de la Commission. Le développement touristique de notre territoire est orchestré par l'Office du Tourisme du Pays de Saint-Louis, association actuellement présidée par M. KIELWASSER Gérard. L'association, le personnel de l'Office du Tourisme dirigé par M. LEFEBVRE Eric et leurs différents partenaires ont proposé tout l'été de belles animations, telles que des sorties en canoé ou en vélos dans le merveilleux cadre de l'île du Rhin, des visites de la Casemate à UFFHEIM, un escape vélo game ou encore une chasse au trésor.

Le tourisme est désormais une compétence de Saint-Louis Agglomération. M. DELMOND Max, Maire de Folgensbourg et Conseiller Départemental, a été nommé 1^{er} assesseur délégué au tourisme. Il est également le président de l'Association Départementale du Tourisme (ADT) depuis 2015.

Enfin, il informe l'assemblée que de nouveaux panneaux d'informations thématiques ont été installés par la Petite Camargue Alsacienne sur le circuit pédestre et cycliste du grand tour de l'île du Rhin, long de 17 kilomètres.

M. TIXERONT invite la Commission à réfléchir au développement de la zone autour du port de Plaisance ainsi qu'à la mise en place de Vélib à proximité du camping.

17.3 Divers

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 19h40.

Ce compte rendu a été porté à la connaissance des conseillers.

Point 18 – Compte-rendu de la réunion de la Commission vie associative, éducation et jeunesse du 31 août 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 18.1 à l'ordre du jour.

18.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que Mme CORTINOVIS Anne est vice-présidente de la Commission Vie associative, Education et Jeunesse.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose Mme GERSPACHER Céline. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de procéder à la désignation d'un rapporteur adjoint. Mme MICLO Jocelyne se porte volontaire. Les membres la désignent à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme CORTINOVIS Anne.

18.2 Orientations – Projets

Mme CORTINOVIS Anne souhaite la bienvenue à la Commission. Elle liste les membres qui la composent. Elle présente la Conseillère déléguée, Mme GERSPACHER Céline ainsi que l'agent référent, LEGRAND Mathilde, qui l'assistent dans sa mission.

Elle présente le champ d'intervention de la Commission.

Elle débute par les affaires scolaires. Cette commission est en lien avec les quatre écoles de la Commune, les collèges et lycées du secteur. La gestion des transports scolaires, la petite enfance (périscolaire et crèche) et l'école de musique font partie des attributions.

La Commission a également un rôle dans les relations entre la Mairie et les associations, dans l'organisation des animations d'été et du Forum des associations. Enfin, la gestion du planning des salles communales et notamment de la salle polyvalente et du Stade Rhéna font également partie de ses compétences.

Mme CORTINOVIS Anne présente les orientations de la Commission.

Elle informe les membres qu'une alternative sera mise en place pour désengorger le périscolaire qui arrive à saturation, avec environ 220 repas par jour actuellement. Elle indique qu'une étude est en cours pour réorganiser la restauration scolaire. Elle fait plusieurs propositions en ce sens, notamment agrandir le périscolaire, réaménager l'étage de l'école élémentaire Jean Monnet ou encore investir les locaux de l'ancienne poste. Des décisions devront être prises dans le respect des problématiques environnementales et financières.

Mme ROSSE Christiane indique qu'en cas d'aménagement de l'étage à l'école Jean Monnet, les enfants de Kembs et Kembs Loechlé/Schaeferhof et Richardshaeuser se verront moins. M. le Maire rappelle que l'incidence environnementale et sécuritaire par rapport au transport doit être prise en compte (deux bus font la liaison tous les midis). M. LAURENT Benoît indique que ce projet pourrait faire augmenter le coût en matière de ressources humaines, M. le Maire lui répond que ce n'est pas le cas puisque le nombre de repas est

constant, que le nombre d'encadrant est déterminé par rapport au nombre d'enfants, ainsi s'il y a deux sites a un ou deux près en fonction de l'arrondi des élèves.

Une des priorités sera également de revoir l'aménagement des écoles. Notamment pour l'école élémentaire Jean Monnet qui dispose à ce jour d'un bâtiment modulaire en plus des salles d'école. Pour l'école élémentaire Léonard de Vinci, il s'agira d'améliorer la luminosité, l'accès aux fenêtres ou encore la sécurité du parking. Enfin, pour l'école maternelle Paul Klee une mise aux normes d'une salle de classe sera nécessaire.

Une réflexion devra également être menée pour développer davantage les échanges entre les écoles de Kembs Village et Kembs Loechlé. Enfin, il faudra encourager l'enseignement des premiers gestes de secours dans les écoles.

S'agissant des associations, la Commission devra réfléchir sur les sujets suivants : offrir une plus grande disponibilité des salles communales aux associations, développer le soutien aux associations dans leurs tâches.

Enfin, Mme CORTINOVIS Anne souhaiterait que la Commission apporte sa touche aux animations d'été en proposant de nouveaux stages, en mutualisant les stages avec Saint-Louis Agglomération ou encore en modernisant les inscriptions. Ainsi qu'au Forum des associations en proposant des démonstrations par exemple.

18.3 Divers

M. le Maire prend la parole et rappelle à tous que les Commissions sont un lieu de discussions, de propositions qui amèneront à des décisions. Il rappelle l'importance des débats pour mener à bien les projets.

Mme CORTINOVIS Anne explique la mise en place de la rentrée avec les recommandations sanitaires. Elle indique qu'il y a environ 550 élèves dans les quatre écoles, avec une légère baisse d'effectifs dans les écoles maternelles et une légère hausse dans les écoles élémentaires.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 18h38.

Ce compte rendu a été porté à la connaissance des conseillers.

Point 19 - Compte-rendu de la réunion de la Commission sport, sécurité, défense et relations tri-nationales du 31 août 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 19.1 à l'ordre du jour.

19.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que M. SZCZEPANIAK Cyril est vice-président de la Commission Sport, Sécurité, Défense et Relations tri-nationales.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose M. HARTMANN Thierry. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de procéder à la désignation d'un rapporteur adjoint. Mme CLASS Erika se porte volontaire. Les membres la désignent à l'unanimité.

M. le Maire indique aux membres, que la commission est le lieu de débat

M. le Maire donne la parole à M. SZCZEPANIAK Cyril pour le point 02 à l'ordre du jour.

19.2 Orientations – Projets

M. SZCZEPANIAK Cyril présente les projets en cours et à venir.

Il informe les membres qu'une étude de faisabilité est en cours, par Noebe Conseil, concernant la mise en place de la vidéosurveillance. Cette étude devrait être terminée fin octobre. Le diagnostic de la Gendarmerie recommande la mise en place de 15 caméras, tandis que la Commune opterait plutôt pour 8 à 9 caméras, avec

une installation de 3-4 caméras par année. La Commission devra statuer sur le nombre de caméras à installer, l'implantation et l'ordre de priorité. M. LAURENT Benoît demande l'intérêt d'une telle mise en place. M. le Maire lui précise qu'il s'agit d'une demande de la gendarmerie afin de pouvoir identifier les véhicules.

La Commune souhaite mettre en place une mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif par le biais d'une délégation de service public. La Commission définira quels sont les stationnements qui nécessitent une mise en fourrière.

M. SZCZEPANIAK Cyril fait savoir à la Commission qu'il y a une volonté de regrouper les deux casernes des pompiers afin de réduire le délai d'intervention qui doit être inférieur à 10 minutes. Le regroupement permettrait de libérer des locaux pour éventuellement installer un marché couvert à Kembs Loechlé et une Maison des associations à Kembs. C'est un projet qui pourra se faire vers la fin du mandat.

M. SZCZEPANIAK informe les membres de la Commission qu'une étude est en cours pour la sécurisation de la rue du Rhin. Une étude sera également lancée en 2021 concernant la rénovation du pont de Kembs Loechlé sur le Canal de Huningue. M. le Maire précise que les études ont pour but d'apporter une information précise aux Commissions pour enrichir les débats.

Il présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un document obligatoire qui recense les lieux et établissements sensibles, les personnes isolées ou nécessitant une attention particulière et les risques qui sont susceptibles de toucher la Commune. Le PCS doit également prévoir un dispositif à mettre en place en cas de besoin. Il conviendra de faire un exercice du PCS. Le document actualisé sera porté à connaissance de l'ensemble des Conseillers.

Enfin, la Réserve Communale de Sécurité Civile est un registre qui recense les personnes volontaires pour apporter un soutien et une assistance à la population en cas de sinistre ou pour préparer la population face à un risque encouru. Ce registre n'est pas encore ouvert, il sera soumis au Conseil municipal dans une séance ultérieure.

19.3 Divers

M. SZCZEPANIAK Cyril informe les membres de la Commission que la maintenance des extincteurs et des robinets d'incendie armés (RIA) a été confiée à la Société DID SECURITE à SOULTZ.

Il indique qu'il a fait le tour des écoles pour recenser les non-conformités en matière de sécurité.

Il avise les membres, que suite à des plaintes des riverains de la rue des Faisans, une réunion a été organisée concernant la vitesse excessive dans cette rue. Des poteaux et une signalisation adaptée seront donc mis en place pour limiter la vitesse.

Enfin il porte à connaissance l'acquisition d'un terrain extérieur de badminton et la rénovation du stade synthétique.

M. le Maire indique qu'un changement de carte a eu lieu sur le panneau radar de la rue d'Habsheim en réponse à M. FOLTZER Roland.

Mme CLASS Erika fait remarquer qu'il y a également des automobilistes qui roulent vite dans la rue de Rosenau. M. le Maire indique que la gendarmerie de Mulhouse est intervenue sur la Commune pour effectuer des contrôles de vitesse.

Mme CAPEL Michelle signale que des contrôles seraient également nécessaires au fond de la rue des Pêcheurs.

M. LAURENT Benoît demande quel est le projet qui sera mis en place pour le sport.

M. le Maire lui indique que les conditions sanitaires liées à la Covid-19 ont beaucoup impacté cette question-là, il souhaite mettre en place un groupe de travail sur ce sujet.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 19h30.

Ce compte rendu a été porté à la connaissance des conseillers.

Point 20 – Compte-rendu de la réunion de la commission affaires sociales, culture et communication du 31 août 2020

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et démarre le point 20.1 à l'ordre du jour.

20.1 Installation de la Commission : désignation d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint

M. le Maire rappelle que Mme DI PERSIO Sandra est vice-présidente de la commission Affaires sociales, Culture et Communication.

Il invite les membres à désigner le rapporteur de la Commission. Il propose que le rapporteur soit Mme LANG Rachel. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de désigner un rapporteur adjoint. Mme ROOS Nicole se porte volontaire. Les membres la désignent à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme DI PERSIO Sandra.

20.2 Orientations – Projets

Mme DI PERSIO Sandra informe l'assemblée des compétences de la Commission, à savoir l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), les affaires sociales, la communication, la culture et le Conseil municipal des Jeunes. Elle présente, Mme FAUGERAS Chloé, son agent référent qui l'assiste pour la communication. Elle indique qu'elle est également en lien avec Mme BILGER Véronique pour les affaires sociales et M. MEDER Christophe pour l'accessibilité. Enfin elle indique aux membres que toutes les propositions sont les bienvenues.

Elle aborde désormais la présentation des projets. Le premier gros chantier concerne l'Agenda d'Accessibilité Programmée (l'Ad'AP). Pour l'étude de la mise aux normes accessibilité, 852 000 € ont été budgétés.

Sont concernés par l'étude, les bâtiments suivants :

- L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H) 1, 2 3, Soleil
- Le Pfarrhüs
- Le cimetière de Kembs
- Le cimetière de Kembs Loechlé
- L'école élémentaire Jean Monnet
- L'école élémentaire Léonard de Vinci
- L'école maternelle Les Lutins
- L'école maternelle Paul Klee
- L'Eglise Notre-Dame de Kembs Loechlé
- L'Eglise Saint-Jean Baptiste de Kembs
- Le presbytère
- La salle polyvalente
- Le stade rhénan
- Le tennis couvert
- L'Espace Rhénan
- La poste
- Le local avicole
- Le local Europe
- La Mairie
- La Mairie annexe
- La Maison du Patrimoine

La Mairie n'a pas fait l'objet d'une étude, néanmoins des travaux seront entrepris pour se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité.

Il s'agit d'un dossier très technique. De plus, compte tenu de l'ampleur des travaux à mettre en place, le budget et les délais sont difficiles à tenir. Avec l'aide de M. MEDER Christophe, ils définissent les travaux qui peuvent être faits par le service technique et ceux pour lesquels il conviendra d'établir un marché public. Chaque bâtiment a fait l'objet d'une étude. A titre d'exemple, Mme DI PERSIO présente celle concernant l'école élémentaire Léonard de Vinci.

Mme BOGUET Josiane demande s'il y a des pénalités en cas de non-respect des délais. Mme DI PERSIO Sandra informe que ces travaux auraient dû être finis en 2021. Néanmoins, le planning initial a été retoqué par la Sous-Préfecture. A sa connaissance aucune pénalité n'a été mise en place. Beaucoup de communes n'ont pas encore commencé ces travaux. M. le Maire indique que ces travaux sont payés par le budget communal.

Mme DI PERSIO Sandra aborde désormais la création/le développement d'un pôle social qui serait en interaction avec la Commission Relations publiques, Patrimoine et Relations inter-âges de Mme BACH Céline, selon trois axes : les aides alimentaires, les logements sociaux et l'accompagnement dans les démarches administratives.

Elle souhaite que les acteurs sociaux soient plus présents dans la Commune, notamment, par le biais d'une permanence avec une assistante sociale. Elle envisage également d'approfondir les partenariats avec les différents organismes et associations par exemple avec le GASPR, comme c'est déjà le cas avec Caritas.

La Commune a rencontré plusieurs bailleurs sociaux. Afin de renforcer notre collaboration, ils sont prêts à aider la Mairie, notamment pour nous mettre en relation avec des associations qui soutiennent les personnes qui ont de faibles revenus ou des associations pouvant se porter caution pour eux.

Enfin, en réponse à une forte demande, elle propose de créer un service administratif au sein du pôle social pour aider les habitants à remplir leurs documents et dossiers administratifs (demandes de logements sociaux, demande de RSA...).

Elle informe la Commission que le plan canicule a été activé cet été en raison des fortes chaleurs.

La gestion de l'Espace Rhénan entre également dans le champ d'intervention de la Commission. L'organisation est bien en place grâce à M. BANDINELLI Jean-Paul, ancien Premier Adjoint au Maire et M. PFLIEGER Philippe, Directeur artistique. De nouvelles idées peuvent être proposées.

Mme DI PERSIO avise les membres de la Commission de la volonté de développer un service de communication. Depuis le début du mandat, une rubrique incivilités a été créée dans le P'tit Lien, une page Facebook et l'application Illiwap (mise en place par la précédente municipalité lors du confinement).

Elle donne la parole à Mme LANG Rachel, conseillère municipale déléguée pour aborder le Conseil municipal des Jeunes (CMJ). Cette dernière informe les membres que les jeunes n'ont pas pu faire le voyage de fin de mandat en raison de la Covid-19. Elle souhaite donc leur proposer de prolonger le mandat d'une année tout en permettant l'intégration de nouveaux enfants au sein du CMJ. Le prochain CMJ aura lieu le 16 septembre 2020 à 16h30.

20.3 Divers

M. PINT Denis demande des précisions sur les bailleurs sociaux. M. le Maire l'informe qu'il y a des commissions d'attribution avec différents bailleurs sociaux. A cette occasion, la Commune peut appuyer les demandes de logements sociaux en faveur des habitants de KEMBS. Les bailleurs sociaux disposent d'un fichier centralisé des demandes mais la Mairie n'a pas accès à ce fichier. Néanmoins il y a une bonne communication entre la Mairie et les bailleurs sociaux.

Mme DI PERSIO Sandra indique que la Banque alimentaire prévue le 27 novembre 2020 est pour le moment maintenue.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 20h08.

Ce rapport est porté à connaissance des conseillers.

Point 21 – Divers

Mme BACH communique sur l'ouverture de la Maison du Patrimoine lors des journées du Patrimoine des 12 et 13 septembre. Mme BOGUET propose que les numéros de téléphone des élus soient diffusés dans le groupe afin de covoiturer pour se rendre aux réunions. M. PINT évoque les élections sénatoriales du 27 septembre. Mme DI PERSIO Sandra souhaite savoir qui se porte volontaire pour participer à la collecte de la Banque alimentaire prévue les 27 et 28 novembre 2020, un listing est établi.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 20h35.

PRESENCE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

NOM ET PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION	OBSERVATIONS
BACH Céline			
BOGUET Josiane			
CAPEL Michelle			
CLASS Erika			
CORTINOVIS Anne			
DEGERT Christian			
DI PERSIO Sandra			
FLORY Emilie			
FOLTZER Roland			
GERSPACHER Céline			
HARTMANN Thierry			
KIENNEMANN Ludovic			
LALOY Brice			
LANDRIN Sébastien			
LANG Rachel			
LAURENT Benoît			
LEPROTTI Eric			
MALPARTY Patricia	Excusée		
MICLO Jocelyne			
MOREAU Sébastien			
PINT Denis			
REVEILLON Matthias			
ROOS Nicole			
ROSSE Christiane			
ROUDAIRE Joël			
SCHACHER Francis			
SUTTER Jean-Philippe			
SZCZEPANIAK Cyril			
TIXERONT Claude			

**CONVENTION N°2 DE RESERVATION DE BERCEAUX
A LA CRECHE INTERENTREPRISES et INTERCOMMUNALES
« LES PETITS CHAPERONS ROUGES »
De KEMBS**

ENTRE

La Société LPCR GROUPE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 56 884 976 €, dont le siège social est situé au 6 allée Jean Prouvé 92110 CLICHY, inscrite au Registre du Commerce de Nanterre, sous le numéro 528 570 229, représentée par Madame Karine BERTRAND, en qualité de Directrice Générale Déléguée, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « LE PRESTATAIRE »
D'une part,

ET

La commune de KEMBS 5 rue de Saint-Louis 68680 KEMBS

Représentée par son Maire, Monsieur Joël ROUDAIRE
Habilité par délibération en date du 14 septembre 2020

Ci-après dénommée "LE RESERVATAIRE"
D'autre part

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La commune de KEMBS et LPCR GRAND EST (absorbée depuis par LPCR GROUPE) ont signé en date du 29 janvier 2015 un contrat de réservation de 25 berceaux sur la crèche Les Petits Chaperons Rouges de Kembs.

La convention entrée la vigueur le 14 septembre 2015 pour 5 ans était reconductible 2 fois. Aujourd'hui, les Parties souhaitent reconduire la convention tout en modifiant les conditions financières.

Considérant les dispositions des articles 28 et 30 du code des marchés publics modifié par le décret du 25 août 2011 selon lesquelles l'absence de publicité et de mise en concurrence peut être justifiée si ces formalités sont manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré, la convention de réservation de Berceaux ne peut être attribuée en raison de son objet, qu'à LPCR GROUPE.

Considérant les besoins et demandes de mode de garde collectif identifiés sur son territoire, LE RESERVATAIRE a souhaité bénéficier, pour les enfants de ses Habitants de **25 berceaux** aux conditions précisées dans la présente convention.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1- Définitions

Les termes commençant par une majuscule ont la signification indiquée ci-dessous, qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

Accueil régulier : Les parents s'engagent à confier leur enfant à la crèche à des jours et horaires définis à l'avance, pour la durée du contrat d'accueil, selon les besoins identifiés avec le service inscription. L'accueil régulier peut être à temps plein ou à temps partiel. Cet accueil fait l'objet d'un contrat d'accueil spécifique pour chaque enfant entre les parents et LES PETITS CHAPERONS ROUGES.

Accueil occasionnel et d'urgence : Cet accueil permet de répondre à d'autres familles ayant des besoins imprévus, ponctuels ou irréguliers.

Les modalités d'accueil des enfants, et notamment les horaires et les jours d'ouverture de la crèche, sont précisées dans son règlement de fonctionnement signé par les parents.

Berceau : désigne une place réservée dans la Crèche au bénéfice d'un Enfant d'une famille domiciliée à KEMBS, ainsi que les services qui y sont associés, tels que notamment des activités d'éveil, de restauration, de fourniture de produits de toilette. Pour chaque Berceau réservé, LES PETITS CHAPERONS ROUGES s'engagent à un accueil 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, d'enfants âgés de 2,5 mois à 4 ans des Habitants et des salariés du RESERVATAIRE.

Cet accueil sera complété par de l'accueil occasionnel et d'urgence, aussi souvent que les disponibilités dans les sections le permettront, compte tenu des taux d'encadrement imposés par les règlements en vigueur.

Convention : désigne l'ensemble formé du présent document et de ses éventuelles annexes.

Enfant : désigne tout Enfant de 2.5 mois à 4 ans d'un Habitant ou d'un salarié de la Commune de KEMBS.

Jours : les jours exprimés dans le présent document s'entendent en jours ouvrés, sauf précision contraire.

Habitant : personne domiciliée sur la Commune de KEMBS

Salarié : personne employée par la Commune de KEMBS (ne résidant pas dans la Commune)

2- Objet

La présente convention, a pour objet de définir les droits et obligations respectives des Parties pour la mise à disposition de berceaux.

3- Entrée en vigueur - durée

La Convention entrera en vigueur le 15 septembre 2020 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 14 septembre 2021.

4- Les droits et obligations du PRESTATAIRE

L'agrément de la crèche

LE PRESTATAIRE s'engage à maintenir l'état d'aménagement des locaux destinés à l'accueil des enfants. Le PRESTATAIRE s'engage à embaucher du personnel de façon à obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à l'ouverture de la crèche, et notamment l'autorisation de fonctionnement délivrée par la PMI conformément au décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 et au décret n°2010-613 du 07 juin 2010.

A ce titre, le PRESTATAIRE s'engage à embaucher le personnel régulièrement au regard notamment des articles L.1221-10 à L.1221-12 et R.1221-1 à R.1221-13 ; et l'article L.8251-1 du Code du Travail.

La réservation de berceaux

Le PRESTATAIRE s'engage à accueillir parmi les enfants de 2 mois et demi à 4 ans des Habitants et des Salariés de KEMBS 25 enfants simultanément à raison d'un maximum préconisé de 10 heures par jour en Accueil régulier ou en Accueil occasionnel et d'urgence.

Les modalités d'accueil

Les parents des enfants Habitants de KEMBS et le personnel communal s'inscriront en ligne sur le site internet du PRESTATAIRE.

Sur cette base, LE PRESTATAIRE déterminera suivant ses propres critères les enfants bénéficiaires des berceaux.

LE PRESTATAIRE fera en sorte que les Berceaux soient occupés en proportions +/- égales par des bébés, des moyens et des grands.

LE PRESTATAIRE transmettra ensuite au RESERVATAIRE la liste définitive des bénéficiaires pour information.

LE PRESTATAIRE rappelle ici que les enfants ne seront admis qu'en fonction des disponibilités dans chacune des sections, compte tenu des taux d'encadrement imposés par les règlements en vigueur.

Afin de permettre une utilisation optimale des berceaux, le PRESTATAIRE peut faire connaître au correspondant désigné par le RESERVATAIRE la liste des enfants présents et des enfants sur liste d'attente et tout départ des bénéficiaires des berceaux. Ces informations sont strictement confidentielles et pour un usage interne au RESERVATAIRE et ne peuvent être communiquées aux tiers.

Le RESERVATAIRE s'engage à faire son meilleur effort afin d'optimiser l'occupation des berceaux notamment en anticipant et en remplaçant rapidement les enfants partants, s'engage à maintenir avec le PRESTATAIRE le dialogue nécessaire à la bonne exécution du contrat et à tout mettre en œuvre pour communiquer auprès de ses Habitants l'existence du service de crèche et la possibilité de s'inscrire sur www.grandir.fr.

Les modalités d'accueil des enfants sont précisées dans le règlement de fonctionnement de la Crèche signé par les parents utilisateurs de la crèche.

Il est précisé que l'accueil des enfants dans la crèche se fera sous l'entière responsabilité du PRESTATAIRE.

5- Les engagements du RESERVATAIRE

LE RESERVATAIRE s'engage à acquitter les montants facturés par le PRESTATAIRE conformément aux modalités visées ci-après.

6- Les modalités financières

Le prix de vente par Berceau

Le prix de vente annuel du Berceau, est de **10 369,77 €**.

Le prix, net de TVA (article 261-4-8 bis du CGI), est valable pour toute l'année, et est calculé au prorata temporis pour un début ou une fin en cours d'année, tout mois commencé étant dû.

Les modalités de facturation

Les factures reproduiront les mentions légales obligatoires et seront envoyées à l'adresse de facturation indiquée par le RESERVATAIRE.

LE RESERVATAIRE s'engage à payer au PRESTATAIRE la prestation de mise à disposition de berceaux, en quatre termes égaux de paiement représentant le quart du prix et d'avance, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, et 1^{er} octobre.

Toute somme non payée au terme du délai global de paiement emportera pénalités par application d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due de plein droit dès le premier jour du retard de paiement de chaque facture en compensation des frais de recouvrement.

Les délais de règlement

Le délai maximal ouvert au RESERVATAIRE pour procéder au paiement des sommes dues en exécution de la convention est fixé à trente (30 jours) maximum à compter de la réception de la facture correspondante.

Le reversement du CTG

Conformément à la circulaire 2020-01 de la CNAF, les bonus territoires CTG remplace la PSEJ (prestation de service enfance et jeunesse) à la fin du Contrat enfance et jeunesse signé par la Ville de Kembs.

La Ville signera alors un Contrat d'objectif et de financement (COF) avec la CAF, qui peut prévoir le versement direct de la subvention au gestionnaire, donc à LPCR GROUPE.

Les montants seront fixés et connus à l'avance. Dès la signature de ce COF, la Ville de KEMBS et LPCR GROUPE se rapprocheront afin de signer un avenant à la convention N°2 fixant les modalités de reversement de cette subvention.

7- Résiliation anticipée

Le contrat ne peut pas être résilié de façon anticipée. Par contre, en cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant un mois à compter de sa première présentation, ceci sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.

8- Résiliation pour motif d'intérêt général

Le RESERVATAIRE pourra mettre fin de manière anticipée au marché pour un motif d'intérêt général qui devra être notifiée par courrier avec accusé de réception au PRESTATAIRE.

9- Changement de circonstances

Si un changement de circonstances imprévisibles économiques, de législation ou de réglementation rend l'exécution du contrat excessivement difficile ou onéreuse pour une partie, celle-ci peut demander une renégociation à l'autre Partie afin d'adapter les conditions du contrat, mais continue à exécuter ses obligations pendant la négociation, qui

ne devra excéder 3 mois. A défaut d'accord, le contrat pourra être résilié à la demande de l'une ou l'autre des Parties, sans donner lieu au versement d'une indemnité.

10- Force majeure

En cas d'évènement de force majeure (évènement échappant au contrôle du débiteur qui ne pouvait être raisonnablement prévu et dont les effets ne peuvent être évités article 1218 du code civil), l'exécution du contrat est suspendue ou le contrat est résolu.

11-Correspondants

A la signature de la Convention, LE RESERVATAIRE communiquera au PRESTATAIRE les noms de correspondants, ainsi que les instructions et modalités pratiques en matière de facturation.

Responsable service comptabilité :
Sylvie MUNSCH, kembs.munsch.sylvie@orange.fr
Tél : 03.89.31.31.73

Validation des inscriptions : M. ROUDAIRE (Mr le MAIRE)

LE RESERVATAIRE s'engage à notifier par écrit au PRESTATAIRE toute modification des informations précitées.

Le service administration des ventes du PRESTATAIRE est joignable par mail : adv@lpcr.fr
/par tél : 01.41.40.81.81

12-Confidentialité

Toutes les informations communiquées dans le cadre de l'exécution du contrat sont considérées comme strictement confidentielles et traitées conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement (UE) général sur la protection des données du 27 avril 2016 et les PARTIES s'interdisent de les divulguer pendant le contrat et durant deux ans après la fin du contrat. Chaque Partie autorise l'autre Partie à la citer sur son site Internet, dans ses documents de communication interne et externe et auprès des médias. Dans le cas d'une communication auprès des médias, le RESERVATAIRE informera au préalable le Service Communication de LPCR GROUPE au 01 41 40 81 81.

13- Dispositions diverses

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions de la présente Convention serait intégralement ou partiellement annulée ou rendue inapplicable par une cour ou un tribunal compétent, cette annulation ou invalidité n'affectera pas les autres dispositions de la

Convention. Dans cette hypothèse, les Parties se concerteront pour adopter une disposition juridiquement valable visant à remplacer la disposition affectée et dont les effets seraient similaires à la disposition affectée.

Les titres des articles et des sections figurant dans la présente Convention sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas en conditionner le sens ou l'interprétation.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause de la Convention ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

Les Parties élisent respectivement domicile aux adresses indiquées en première page des présentes.

14- Compétence juridictionnelle

Le Contrat est régi par la loi française.

Tous les litiges auxquels la Convention pourrait donner lieu, concernant en particulier sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation, seront soumis au tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à

Le

En deux exemplaires

La ville de KEMBS

Représentée par
M. Joël ROUDAIRE

LE PRESTATAIRE

Représentée par
Karine BERTRAND

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE KEMBS



CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre

La Commune de KEMBS 5 rue de Saint-Louis 68680 KEMBS, représentée par Monsieur Joël ROUDAIRE Maire, dénommée « **le Contractant** »,
d'une part,

Et

(Coordonnées complètes du partenaire) représenté par (coordonnées complètes), inscrit au registre du commerce sous le numéro de SIRET suivant, dénommé « **le Partenaire** »
d'autre part.

Objet du partenariat

En raison de la pandémie de COVID 19, du protocole sanitaire qui en découle et afin de protéger la santé des concitoyens, la fête de Noël des Séniors, prévue en décembre 2020 n'aura pas lieu. La Commune propose d'offrir aux Séniors des bons d'achat d'une valeur de 25 € à faire valoir chez les commerçants partenaires de KEMBS. Par cette action, la Commune contribue au soutien du commerce local en ces temps difficiles. Le nombre de chèques cadeau émis ne pourra excéder la population kemboise de 70 ans et plus soit 750 environ.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Obligation du « Contractant »

Le « Contractant » s'engage :

1. A créer et imprimer les chèques cadeaux numérotées et nominatifs (un spécimen est joint). Ces chèques cadeaux ont une validité du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021
2. A remettre les bons d'achat aux personnes de plus de 70 ans habitantes à Kembs. Ces bons seront à retirer à l'accueil de la Mairie du 1er au 31 décembre 2020
3. A faire la promotion des partenaires de cette opération en indiquant leur participation sur les chèques cadeau et dans le livret qui sera remis aux bénéficiaires de l'opération
4. De régler les factures des partenaires dans un délai de 30 jours à partir de la réception de la facture en Mairie.

Article 2 : Obligation du « Partenaire »

Le « Partenaire » s'engage :

1. A accepter les chèques cadeau Sénior pour un montant de 25 € lorsqu'un porteur le présente dans les conditions d'exercice de la profession du partenaire. En cas de dépassement le porteur du chèque cadeau règlera la différence au partenaire, qui s'engage à encaisser la somme auprès du porteur.
2. A fournir le logo et les coordonnées à communiquer, ainsi que son adresse courriel, un relevé d'identité bancaire pour le paiement par virement administratif de ses fournitures et prestations et un extrait SIRET de moins de 6 mois.

3. A retourner au « Contractant » les originaux des chèques cadeaux accompagnés de sa facture en vue du règlement de celle-ci, en fin de chaque mois. La dernière facture pour cette opération devra être établie pour le 31 juillet 2021, soit un mois après fin de validité des chèques cadeaux émis par le « Contractant ».

Article 3 - Durée de l'opération

A compter de la signature jusqu'au paiement intégral des chèques remis par le partenaire. Pour rappel, les porteurs de chèques cadeau émis par le « Contractant » pourront les présenter du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021 aux « Partenaires » et la dernière facture accompagnée des chèques cadeaux sera présentée à la Mairie pour le 31 juillet 2021.

Article 4 – Résiliation

L'engagement du « Partenaire » sera ferme au 31 octobre 2020. Avant cette date le « Partenaire » pourra signifier par écrit qu'il souhaite se retirer de l'opération. L'accusé de réception du contractant fera foi. En effet, les chèques seront imprimés durant la première quinzaine du mois de novembre 2020 et le nom du « Partenaire » y figurera.

Article 5 – Litiges

En cas de litige durant l'opération, la Commune de Kembs sera l'interlocuteur des parties et la voie amiable sera privilégiée avant tout recours auprès de la juridiction compétente.

Fait à Kembs en deux exemplaires,

Pour le « Contractant »,

M. Joël ROUDAIRE
Maire de Kembs
Le

Pour le « Partenaire »,

Mme / M.
Représentant légal de
Le